

2. *SPEECH OF HIS MAJESTY KING HASSAN II OF MOROCCO TO THE MOROCCAN PEOPLE, 29 AUGUST, 1986*

« Louange à Dieu,

« Que la prière et la bénédiction soient sur l'apôtre de Dieu, sa Famille et ses Compagnons.

« Cher peuple,

« Nous Nous adressons à toi pour t'informer d'une décision que nous venons de prendre - sans joie ni précipitation mais, au contraire, avec amertume, car nous nous sommes vu comme contraint à la prendre. Nous avons mûrement, longuement réfléchi avant d'arrêter notre position.

« A compter d'aujourd'hui, Nous avons décidé de dénoncer l'Union d'Etats conclu entre la Libye et le Maroc, que Nous tenons, désormais, pour abrogée et nulle et non avenue.

« Tu sais, cher peuple, dans quelles circonstances Nous avons pris la décision de fonder l'Union arabo-africaine entre les deux pays. Lorsque tu Nous entendais prononcer Notre discours, tu avais perçu, à l'intonation de Notre voix, un accent de sincérité, comme tu lisais sur Mon visage et Mon regard Ma certitude, voire Mon enthousiasme pour cette position originale, si inédite dans les annales de la communauté arabo-africaine; En effet, l'Union d'Etats que Nous avons conclue, entre la Libye et le Maroc, était véritablement un acte juridique et politique notable, en ce sens qu'il se caractérisait par la non fusion des souverainetés d'abord, secondement en ce qu'il laissait à chacun des deux Etats la liberté d'agir sur le plan interne, troisièmement que cette Union tentait - aussi bien dans ses clauses formelles que dans sa conception globale - de laisser chacune des deux parties contractantes libre de ses options idéologiques aux plans économique et social.

« Je M'étais attaché avec enthousiasme à cette union que J'intitulai « Arabo-Africaine », car Je pensais - et l'idée reste valable malgré tout - qu'un tel cadre d'action est parfaitement valable non seulement pour les relations interarabes, non seulement pour les relations interafricaines, mais aussi pour les relations entre Etats arabes et Etats africains, Valable au sens large, dans la mesure où cela les rapproche les uns des autres, leur permettant de récupérer le temps précieux que le colonialisme leur avait fait perdre en semant la division entre les Arabes, entre les Africains et entre les Arabes et les Africains, sous des prétextes divers tels ceux s'appuyant sur les différences de religion et d'éthnie. Le colonialisme utilisait de tels subterfuges comme arme brandie contre l'unité des rangs et contre l'union des esprits et des cœurs.

« Dieu est témoin que le jour où tu as dit « OUI » au projet d'union, applaudissant cet événement avec spontanéité, c'était non seulement l'expression de la souveraine volonté des Marocains en âge de voter mais aussi et surtout celle de tous les Marocains, ces vingt-trois millions d'hommes, de femmes et d'enfants dont les esprits et les cœurs - ce jour-là - approuvèrent ce que Nous t'avions proposé d'entériner.

« Depuis, Nous n'avons cessé de marcher loyalement dans la voie de l'union, celle de Notre engagement, œuvrant à cet égard avec sérieux et abnégation.

« Or, à un certain moment, il Nous est apparu, dans l'exercice de Nos hautes charges de Souverain du Maroc, c'est à dire d'un pays jouissant de sa souveraineté et l'assurant pleinement, qu'il serait utile à la communauté arabe que Nous rencontrions le Premier ministre israélien.

« Je t'ai, le mois dernier, exposé les raisons et les motivations que Mon esprit et Ma conscience m'avaient indiquées et qui devaient m'amener à prendre l'initiative de cette rencontre. Un débat intérieur intense avait précédé Ma décision. Je m'étais gravement posé la question : s'agit-il d'une bonne ou d'une mauvaise décision... Avais-je raison... Avais-je tort... était-ce permis... serait-ce sans conséquences pour le acquis ou, au contraire, un préjudice. Au terme de ce débat de conscience, J'étais parvenu à la conclusion et à la certitude que ce que J'allais entreprendre ne saurait porter préjudice à aucun Etat arabe. Je m'en étais d'ailleurs expliqué dans le message que Je t'adressai à cette occasion.

« Après que la rencontre a eu lieu, plusieurs réactions se firent entendre. Certains contempteurs manquèrent de correction. D'autres, tout en condamnant la rencontre, restèrent courtois. Certains autres n'ont ni condamné, ni cautionné l'événement. L'action individuelle est essentiellement une action humaine qui, en tant que telle, est susceptible d'être tout à la fois approuvée et critiquée.

C'est humain, compréhensible. Ce qui, nettement, l'est moins et que nous ne saurions admettre c'est cet excès, ce refus d'un minimum de respect, ce manquement à la bienséance que constituent la critique qui va jusqu'à accuser un pays - en l'occurrence le mien - de haute trahison et celle qui s'attaque au Maroc et à sa dignité qui sont bien au-dessus de ce que l'on imagine. Le Roi du Maroc, gardien vigilant de la dignité du Maroc et des Marocains, premier défenseur de l'honneur national marocain, ne peut, en présence de l'injure, que s'emporter. Il ne peut admettre qu'il soit porté atteinte à l'honneur de la patrie.

« J'aimerais, cher peuple, que tu saches, que, depuis la rencontre d'Ifrane, Nous avons entendu bien des propos émanant de la plus haute autorité libyenne. Nous avons été, à leur endroit, très patient, refusant d'ajouter foi à ce que Nos oreilles captaient pour cette raison que Nous n'apprécions guère d'entendre des diatribes déplaisantes.

« Après avoir estimé que l'obstination libyenne est susceptible de graves conséquences, Nous décidâmes l'envoi d'émissaires auprès du colonel. Une première fois, il refusa de recevoir aucun émissaire de Notre Majesté. Nous essayâmes une deuxième fois, en expliquant au représentant libyen auprès de Nous que le refus opposé à Notre mission, quant à la forme, était contraire aux usages internationaux et incompatible avec l'attitude diplomatique qui sied dans les traditionnels rapports entre nations civilisées. A cette nouvelle démarche, il fut une seconde fois répondu « non ». Non, ils ne voulaient pas d'un émissaire. En revanche, dirent-ils, la Libye était disposée à accepter et recevoir le gouvernement marocain qu'elle accueillerait volontiers pour une concerta-

## 2. cont'd...

tion visant l'application des clauses de l'Union d'Etats. Mais, Nous fut-il précisé, qu'il soit bien entendu que si le gouvernement marocain venait travailler à cette œuvre en Libye, il ne serait pas reçu par le colonel Mouammar Kadhafi.

« Nous avons été, malgré cela, patient, Nous avons tout supporté calmement.

« Mais la mesure était comble, le jour de la publication du communiqué conjoint syro-libyen, publié au terme de la visite effectuée en Libye par le président Hafez Al Assad.

« Nous avons accordé toute son importance à ce communiqué et en avons donc pesé les termes et le contexte. En effet, un communiqué commun, c'est bien autre chose que des propos dits, par exemple, par le Guide de la Révolution du 1er septembre, un jour de commémoration de cet événement. Des propos déplacés prononcés en une telle circonstance peuvent l'avoir été sous l'effet psychologique d'un excessif emportement d'auditoire enflammé ou être imputables aux risques de l'improvisation. On pourrait dès lors trouver quelque excuse à telle injuste appréciation des positions marocaines de la part du premier libyen. On pourrait, bien que ce soit très difficile d'excuser, de justifier des propos désoobligeants.

« Mais, on ne peut trouver les mêmes justifications à un geste réfléchi, prémédité, comme celui qui découle bien évidemment du sens d'un communiqué commun. Par Mon expérience et étant donné l'exercice international de Ma charge, Je sais le poids exact d'un communiqué commun.

« Tout d'abord, les termes d'un communiqué « commun » sont minutieusement arrêtés et « en commun ». En second lieu, c'est paragraphe par paragraphe, point par point qu'il est élaboré.

« Enfin, une fois le projet au point, le communiqué commun est soumis aux chefs des Etats signataires qui le relisent attentivement, en discutent les termes et arrêtent ceux-ci dans leur forme définitive et c'est ainsi qu'ils estiment avoir évité d'éventuelles confusions et d'avance neutralisé toute espèce d'équivoque concernant leur pensée telle qu'ils la veulent communiquer à leurs peuples respectifs et à l'opinion publique internationale.

« Ce que Je vais te révéler concernant le communiqué syro-libyen prend un relief particulier, du fait qu'il s'agit d'un texte délibérément approuvé, d'une part, par la Libye, notre partenaire à l'Union arabo-africaine et, d'autre part, par un Etat, la Syrie, qui, le 22 juillet (au lendemain de la rencontre d'Ifrane - N.D.T.), rompit ses relations diplomatiques et toutes autres relations avec Nous. Dès lors, d'un autre côté, apparaît l'attitude véritable des dirigeants libyens à l'égard de l'Union Arabo-Africaine.

Il est dit dans ce communiqué :

« Il a été discuté la visite du Premier ministre de l'ennemi sioniste au Maroc, visite qui constitue un acte de trahison, un reniement de l'engagement nationaliste, un manquement à l'unanimité arabe, un défi lancé aux sentiments de la Nation arabe et un mépris de ses droits nationaux. La visite est également un maillon de la chaîne inaugurée à Camp David et constitue ainsi une tentative de faire admettre par les Arabes le fait de la capitulation, de la liquidation et du classement du dossier du différend arabo-sioniste. En conséquence, il a été décidé de réprover cet acte de trahison et de se dresser contre ses conséquences et ses effets ».

« Tels sont les termes du communiqué. Dès lors, il ne vous reste plus - non sans une profonde amertume - qu'à prendre la décision de dénoncer l'accord d'union d'Etats, l'Union arabo-africaine conclue avec la Libye. A cet égard, j'aimerais souligner que, dans les déclarations du colonel Kadhafi, faites à plusieurs journaux, on sent bien qu'il veut nous faire revenir à un passé obscur, à une période où certains Etats arabes, dans un dessein hégémonique, prétendaient faire la distinction entre les peuples et les dirigeants. Or, un tel clivage, dans le cas du Maroc, est inconcevable. Toutes les nations du monde, notamment les nations arabes sœurs, devraient savoir que les dirigeants et le peuple marocains n'ont jamais été des institutions antinomiques. D'ailleurs, ils ne le seront jamais ; Une telle séparation est inimaginable.

« Lorsqu'un Souverain marocain accède au Trône de ses ancêtres, c'est en vertu de l'allégeance qui lui a été accordée,

un signe de satisfaction, par l'ensemble de la Nation marocaine.

De son côté, en recevant une telle allégeance, il passe avec la Nation qui l'a investi un contrat disposant qu'il ne laissera pas perdre ses droits, qu'il la servira à chaque instant du jour et de la nuit, qu'il lui sacrifiera son repos, sa jeunesse, sa vie-même, qu'il ne sera avare, à son service, d'aucune minute de son existence, qu'il veillera sur elle, l'aidera à surmonter toute difficulté, conduira son cortège dans le bonheur comme dans l'adversité et la protégera de tout ennemi qui menacerait son entité, l'intégrité de son territoire, en un mot - qui est aussi beau que clair - qu'il sera jusqu'à la fin de ses jours son serviteur fidèle et dévoué.

« Il Nous est parvenu que certains prétendent en Libye que le litige qui existe entre les deux pays ne met pas en cause le peuple marocain, car il ne concerne que la Libye et Hassan II. Une telle affirmation ne repose sur aucun fondement. Nous ne pouvons Nous laisser prendre à son piège, car aucun Marocain ne peut admettre de tels propos tant il est vrai que chaque citoyen marocain incarne dans sa chair et son sang la Personne de Hassan II. En outre, la loi veut que j'aie des représentants aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'étranger - agents d'autorité et ambassadeurs -, mais il y a une vérité qui transcende la loi, vérité que Nous vivons quotidiennement et qui veut que chaque citoyen marocain, à la ville comme à la campagne, est le représentant de l'humble serviteur de Dieu, qui incarne vingt-trois millions de sujets.

« A chacun de ces sujets J'ai donné une part de ma chair et de mon sang. Aussi est-il exclu que Je fasse une distinction entre Mon honneur personnel et celui de Mon peuple. D'autre part, Je considère personnellement que le contenu de ce communiqué commun est nul et non avenu car, ne constituant qu'un cri sans écho lancé par des esprits « de refus » cherchant à se faire entendre de ceux qui leur ressemblent.

3...

« A ce propos, Je voudrais m'adresser au peuple libyen pour lui dire que Je n'ai aucune raison de lui tenir rancune, au contraire, Je ne lui voue que des sentiments d'amitié et bien que J'aie décidé de mettre fin à l'union, Je respecterai, comme auparavant, la dignité et la souveraineté du peuple libyen. Toutefois s'il est constaté que des agissements adviennent, qui seraient de nature à troubler la quiétude du Maroc ou à y semer la subversion, le peuple marocain saura se montrer parfaitement capable, comme il l'a toujours été, de se défendre et de défendre ses acquis. Nul ne peut se permettre de croire qu'il peut manipuler ce peuple ou l'induire en erreur, ni spirituellement, ni matériellement. Ceci est impossible et restera à jamais impossible, car Nous ne nous sommes jamais prosternés que devant Dieu le Tout Puissant qui Nous a créés, à qui Nous appartenons et retournerons.

« Encore une fois, J'exprime mon profond regret pour cette abrogation, car durant la période de l'Union et en dépit des embûches J'ai pensé qu'elle pourrait après tout nous apporter à tous du positif. Malgré cette abrogation, cette Union d'Etats restera par le cadre légal qu'elle offre un modèle juste, positif et dynamique pour tous ceux qui ont l'intention de créer des Unions d'Etats et le Maroc sera une fois encore à l'avant-garde des actions bénéfiques.

« Cher peuple,

« Je sais que Je me suis bien fait comprendre comme à l'accoutumée. Il nous reste donc à suivre notre voie.

« Occupez-vous dès maintenant du labourage des terres, car les pluies d'automne ne vont pas tarder. Restons mobilisés pour assurer l'emploi à ceux qui n'en ont pas, pour réaliser la prospérité de notre pays et parfaire l'éducation de nos enfants; allons de l'avant d'abord pour servir la patrie, la famille arabe à laquelle nous appartenons ainsi que la Nation islamique, le continent africain et la communauté internationale parmi laquelle, J'en suis convaincu, le Maroc restera un membre actif et un élément vital.

« J'ai toujours dit que Ma maison est en dur et son toit en acier. J'espère que la raison triomphera de l'inconscience et de la précipitation. Puisse Dieu nous inspirer la sagesse, la clairvoyance et la fermeté, qualités sans lesquelles aucune œuvre ne peut être accomplie.

« J'appelle sur vous la paix et la miséricorde de Dieu ».